



Spécialités : Médecins

Suivi à domicile d'un
patient positif au
Covid-19
L'oxygénothérapie

Création décembre 2020



Prise en charge à domicile des patients Covid-19 : l'oxygénothérapie

Les médecins de ville peuvent désormais être amenés, à titre exceptionnel, à prendre en charge à domicile des patients atteints de la Covid-19 nécessitant une oxygénothérapie. Cette prise en charge concerne des patients soit en sortie d'hospitalisation soit en amont ou en substitution d'une hospitalisation pour des besoins en oxygène inférieurs à 4 L /min.

le médecin peut facturer la majoration pour « consultation initiale d'information du patient et de mise en place d'une stratégie thérapeutique » (MIS) d'une valeur de 30 €.

Par exemple, pour un médecin généraliste de secteur 1, les cotations attendues sont :

Initiation de la stratégie de prise en charge à domicile :

- consultation ou téléconsultation : TCG/G/GS (25 €) + MIS (30 €) = 55 €
- visite à domicile : VG/VGS (25 €) + MD (10 €) + MIS (30 €) = 65 €

Si une nouvelle consultation se fait au domicile du patient, une seconde MIS est facturable au cours de la prise en charge uniquement :

- VG/VGS (25 €) + MD (10 €) + MIS (30 €) = 65 €